

Date convoca  **12 Mai 2026**

Nbr conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Quorum : 7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mai à 19 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Daniel ARNAUD, Maire

Présents : ARNAUD Daniel, NAVEZ Malou, CLUZEL Anthony, BARDY Benoît, BLANC Emilie, CHIRAT Loris, COROMPT Thierry, GAUCHER Michel, FIASSON Marie-Agnès, VALENTIN Manon, GROS Anaïs, PEYRARD Yves, GIRAUD Annick, SERVIERE Magali, GIRAUD Marc, TARDY Manon

CLUZEL Anthony a été élu secrétaire de séance

N° 28 200526

OBJET :

MARCHE : SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET ZONAGE ASSAINISSEMENT
AJOUT DE L'OPTION : LEVÉS TOPOGRAPHIQUES EN CLASSE A DU RÉSEAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la réunion du 22 avril dernier, le marché concernant le Schéma Directeur d'Assainissement et zonage d'assainissement a été attribué au groupement d'entreprises L'EAU-TECH CONSEIL-PMH pour la somme de 50 685.00 € HT.

Il propose de rajouter au montant de ce marché l'option « Levé topographique en classe A du réseau » au tarif de 5.00 € HT l'unité, qui permettra de répertorier l'ensemble des regards de la commune, et qui deviendra obligatoire en 2032.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- Considérant les éléments d'information donnés par Monsieur le Maire

- Accepte la proposition de M le Maire de rajouter au montant du marché l'option « Levé topographique en classe A du réseau » pour un montant de 5.00 € HT l'unité**
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe 2026**

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance
Anthony CLUZEL



Le Maire
Daniel ARNAUD